

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MARDI 12 JUILLET 2011

## COMPTE RENDU

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Jean-Michel GRANGE, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Mme Madeleine BROLESE, MM. Daniel RECLUS, Jean-Marie BERGERET-TERCO, Valentin ALVAREZ, Mme Alice BENAVENTE, MM. Michel FAYET, Michel MOULINES, Lucien PRAT, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick LALERE (suppléant de M. Jean-Bernard PRAT) Mmes Bernadette PUYO, Josiane BOADA, M. Henri LACOSTE, Mme Nadia GRAMMONTIN, MM. Jean-Claude ETCHEVERRY (suppléant de M. Michel DARETTE), Christian MARQUEHOSSE, Michel BARBÉ, Edouard CAZALET, Louis COSTEDOAT, Michel LANABERE, Jean-Claude CABANNÉ, Yves PIEDNOIR, Francis FEDENSIEU, Paul MONTAUT, Didier REY, Alain LABESCAT, Didier VINCENT, Jacques BONTE, Frantz BARRALLIE (suppléant de M. Pierre BACQUE), Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Philippe LASCURETTES, Jean-François BARTHET, Albert LASSERRE-BISCONTE, Daniel BOURROUILH, Georges TROUILHET, Jean-Claude VIGNASSE, Régis CASSAROUMÉ, Philippe LABARERE, Jean-Michel LACAMPAGNE, Mme Délia MATA-CIAMPOLI, MM. Marcel TUHEIL, Pierre DOMBLIDES, Pascal SALEFRANQUE, Jean-François LETARGUA, Alain JEGOUX, Mme Marie-José HOCHEDÉZ (suppléante de M. Abdellatif BELLOUT), Mme Véronique CHASSAIN, M. Guy DUFOURG, Mme Amour GRACIA, MM. François HÉRAUD, Patrice LAURENT, Mme Emilie MALDONADO, MM. François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Mme Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, MM. Alain TERRENNE, William PIPELIER, Jean-Luc MARTIN, Bernard TURPAIN, Joseph SARTHOU, Jean-Jacques LAFOURCADE, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Dominique BERNARD, Francis LACLERGUE, Mme Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, M. Gérard DUCOS, Mme Marie-Thérèse MIRASSOU, MM. Christian LÉCHIT, Francis LAYUS, David HABIB.

**ETAIENT EXCUSES** : MM. Dominique BONNEAU, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Michel JESER (pouvoir à M. Francis LACLERGUE), Pierre BACQUE, Yves SALANAVE-PÉHÉ (pouvoir à M. Marcel TUHEIL), Jean-Luc LOQUEN, Mohammed OULD AKLOUCHE, Mme Véronique REMY, MM. Michel CAMDESSUS (pouvoir à M. Pierre DOMBLIDES), M. Abdellatif BELLOUT, Jean-Claude MORERE, Philippe ARRIAU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Nadia GRAMMONTIN, Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT.

-----

### **Monsieur le Président :**

Les décisions prises dans le cadre des délégations que le conseil de communauté a confiées au Bureau et à moi-même doivent faire l'objet d'une communication à l'occasion du conseil suivant. Voici donc ci-dessous les dernières décisions adoptées :

- **Décision du Président** en date du 23 juin 2011 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 juin : prolongation, par avenant, pour une durée de trois mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011, du marché passé avec ORANGE FRANCE pour la fourniture de services de télécommunication.

- **Décision du Président** en date du 23 juin 2011 : travaux de voirie sur la RD 533 en traverse d'agglomération à Os-Marsillon : attribution du marché pour le lot n° 1, à la société EIFFAGE pour 251 234,60 € HT, et pour le lot n° 2, à la société LAFITTE PAYSAGE pour 25 923,70 € HT.

- **Décision du Président** en date du 23 juin 2011 : travaux d'aménagement des abords du complexe de pelote de Mont : attribution du marché à la société LAFFITTE Frères pour le lot n° 1 (114 035,20 € HT), au groupement BORDENAVE / CEGELEC pour le lot n° 2 (42 162,00 € HT) et à la société L'AMI DES JARDINS pour le lot n° 3 (35 532,25 €).

- **Décision du Bureau** en date du 30 juin 2011 : octroi d'une participation financière pour la réalisation d'une clôture destinée à la société ISIS MEDICAL, implantée à Artix, pour un montant de 405,00 € HT.

- **Décision du Bureau** en date du 30 juin 2011 : réalisation de l'aménagement de la zone d'activités Eurolacq 2 située à Artix, Labastide-Cézeracq et Labastide-Monréjeau : attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement ECCTA (mandataire) / BAGGIO-PIECHAUD / CECILE GABAIX HIALE, pour un montant de 203 000,00 € HT et autorisation donnée au Président de signer le marché correspondant avec l'attributaire précité.

- **Décision du Bureau** en date du 30 juin 2011 : dans le cadre de la convention signée avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour le 21 mars 2011, financement d'une thèse intitulée « Des propriétés moléculaires aux applications pour le stockage d'hydrogène dans les domaines biomédicaux et optoélectroniques. Les BN-hétérocycles aromatiques-explorer et repousser les limites » et du post-doctorat 2011 : « Création d'une jeune entreprise innovante pour la caractérisation des nanoparticules : NANOLYTEC ».

- **Décision du Bureau** en date du 30 juin 2011 : attribution d'aides à quatre propriétaires résidant sur le territoire de la communauté de communes de Lacq et souhaitant réaliser des travaux de ravalement de façades de leur logement, pour un montant total de 6 000 €.

- **Décision du Bureau** en date du 30 juin 2011 : octroi d'aides financières, pour un montant total de 3 700 €, à 9 étudiants résidant sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures.

- **Décision du Bureau** en date du 30 juin 2011 : octroi d'aides financières, pour un montant total de 2 900 €, à 8 étudiants domiciliés sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour participation aux frais de stages obligatoires qu'ils doivent effectuer dans le cadre de leurs études supérieures.

- **Décision du Bureau** en date du 30 juin 2011 : octroi d'indemnités, pour un montant total de 1 330 €, à 2 étudiants ayant effectué un stage d'une durée minimale d'un mois au sein de la communauté de communes de Lacq au cours duquel ils ont accompli des prestations dont la collectivité a pu apprécier la qualité et l'utilité.

- **Décision du Bureau** en date du 30 juin 2011 : choix de l'option « filière » pour la reprise des plastiques (lot n° 1) et de l'option « fédération » pour la reprise de l'acier et de l'acier mâchefers (lot n° 2), de l'aluminium (lot n° 3) et des papiers-cartons (lot n° 4).

## **Monsieur le Président**

Mes chers collègues,

Nous examinerons ce soir un seul rapport portant sur le **schéma départemental de coopération intercommunale**.

Mais avant je souhaite revenir sur quelques points d'actualité.

## **1 – Exposition Lagor**

Le vernissage de l'expo « Agriculture et céréales : nourrir les hommes... Maïs, un destin particulier » aura lieu à Lagor le lundi 18 juillet à 18 h en présence de Sylvie Dagréou, Présidente de Lacq Odyssée, du Maire de Lagor, de Georges Labazée, d'Alain Rousset et de Monsieur le Préfet (ou son représentant).

Cette exposition est conçue et réalisée par Lacq Odyssée, financée par l'Europe, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général et la communauté de communes de Lacq.

L'objet de cette exposition est de présenter l'agriculture dans le monde d'aujourd'hui et en particulier ce qui touche aux céréales avec un focus sur le maïs.

A l'heure où l'agriculture revient au premier plan des préoccupations mondiales, cette exposition, d'une superficie de 250 m<sup>2</sup>, veut être un espace d'information et de débat avec le public autour des différentes problématiques agricoles.

Cette exposition s'organise en 4 espaces :

- l'agriculture il y a environ 10 000 ans,
- les agricultures et céréales aujourd'hui,
- le destin particulier du maïs,
- l'agriculture durable à l'horizon 2050.

Calendrier de l'exposition itinérante :

- LAGOR : *du 18 au 29 juillet.*
  - LABASTIDE-MONTREJEAU : *du 5 au 13 septembre.*
  - LACQ - AUDEJOS : *du 14 au 27 septembre*
  - PARDIES : *du 27 septembre au 12 octobre.*
- Accueil des scolaires de tout le territoire à partir du cycle 3 des écoles élémentaires jusqu'au lycée
  - Accueil tout public : visite libre
- PAU Parc des expositions : du 25 octobre au 28 novembre

## **2 – Concours photos**

Lancement du concours national « Objectif France » qui se déroule du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre.

- Thème du concours : « La photographie d'actualité dans nos régions au XXI<sup>ème</sup> siècle».
- Deux catégories de participants :
  - les correspondants locaux de presse
  - les photographes professionnels de presse
- La photographie proposée au concours a déjà été publiée dans la presse.
- Périodicité : tous les ans en octobre à partir de 2011.
- Parrain: Patrice Carmouze, journaliste, animateur de télévision, radio et éditorialiste pour Pyrénées Presse.

## Calendrier

Le concours se décline en trois temps forts :

- 1) Le concours et la présélection des photographies
- 2) L'exposition des photographies sélectionnées
- 3) La remise des récompenses

1) Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre, les candidats pourront envoyer leur dossier d'inscription et les photos en support papier et numérique. Cinquante photos seront présélectionnées par les organisateurs.

2) Ces photos seront ensuite exposées à l'hôtel de la communauté de communes de Lacq du 7 au 21 octobre 2011. Pendant cette période, le public pourra voter pour sa photo favorite.

3) Le dernier jour de l'exposition, le vendredi 21 octobre 2011, les membres du jury et le parrain délibéreront pour élire les 6 photos gagnantes et le vote du public sera dépouillé.

Le parrain, Patrice Carmouze remettra les prix lors de la réception de clôture de l'exposition, le samedi 22 octobre.

## Les lots

Les lots pour chaque catégorie sont :

- *1er prix* : un appareil reflex professionnel et objectif d'une valeur d'environ 3 500 €
- *2<sup>ème</sup> prix* : un séjour touristique au cœur du Béarn pour deux personnes d'une valeur de 500 €
- *3<sup>ème</sup> prix* : un séjour touristique au cœur du Béarn pour deux personnes d'une valeur de 400 €

## **3 – Travaux à la communauté de communes**

Les agents dont les bureaux se trouvaient sur la façade Sud du bâtiment existant ont déménagé dans des bungalows situés entre la maison Nédellec et le Centre Technique.

Actuellement, l'entreprise MAS procède au coulage de la structure béton de l'extension et poursuit le remplacement de l'isolant en sous face du bâtiment existant.

Exceptée la zone où se trouve la grue, les infrastructures du R.D.C. de l'extension sont terminées et la dalle du 1<sup>er</sup> niveau est réalisée à 50 % (l'entreprise pose actuellement les aciers avant de couler).

75 % du remplacement de l'isolant sous l'existant ont été réalisés par MAS, la totalité de l'étanchéité de la toiture du bâtiment existant a été refaite et un complément d'isolation a été mis en place par l'entreprise GMT.

L'entreprise MAS terminera les travaux de structure (tous niveaux) fin août 2011.

Les travaux de modification des deux entrées du bâtiment existant au niveau parking se dérouleront en août et en septembre.

#### **4 – Développement économique**

##### 1°) Usine pour traiter le CO<sup>2</sup> d'Abengoa

Messer crée une usine à gaz. L'industriel va construire une unité de production de CO<sup>2</sup> industriel pour 12 millions d'euros. Le groupe industriel qui compte parmi les leaders européens du secteur traitera 8 tonnes par heure soit environ 70 000 tonnes par an.

Pour capturer le gaz produit par Abengoa, l'unité de production va utiliser un processus industriel très innovant. Entre 2 et 4 emplois industriels seraient créés. Une vingtaine au total avec les emplois induits.

##### 2°) Pilote nanotubes Arkéma

Déjà en fonctionnement, le site pilote de production de nanotubes de carbone installé à Mont produit des nanomatériaux qui se présentent sous forme de poudre, gaz, aérosols ou suspensions liquides.

Ils possèdent grâce à leur taille à l'échelle des nanoparticules des propriétés offrant un champ très vaste. Arkéma envisage à terme une production annuelle de 400 tonnes. Une quinzaine de salariés sont dédiés à cette ligne de production.

##### 3°) Lacq Cluster chimie 2030

Le projet porté par Total / Arkéma / Sobegi et GDF SUEZ a été réévalué autour de 145 millions d'euros. Le plan de financement est en cours de bouclage.

La CCL a obtenu du BDE un prêt de 4 millions pour cette opération qui permettra d'alimenter Arkéma en H<sub>2</sub>O, voire fournir du gaz aux utilités d'Induslacq.

##### 4°) Chemstart'up

A été livré au GIP Chemparc qui en assure le fonctionnement il y a maintenant 4 mois.

L'entreprise Borochem y entrera le 1<sup>er</sup> septembre. D'autres contacts sont en cours.

Par ailleurs, le prix Chemstart'up adossé au prix « potier » a été remis par le Ministre Besson à la société Biométhodes qui travaille sur une brique technologique d'avenir pour aller vers une bio raffinerie.

##### 5°) Vignasse et Donney

La consultation pour les travaux sera ouverte le 28 juillet ; le marché attribué le 2 septembre. Ce sont 30 salariés qui s'installeront sur ce site (*précédemment installé à Lons*)

#### **5 – Départ des Sapeurs pompiers de Paris :**

La cérémonie de fermeture du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la caserne d'Artix a eu lieu le jeudi 30 juin.

#### **6 – Séminaire de septembre**

Samedi 24 septembre : il portera sur les compétences de la communauté de communes de Lacq.

Passons maintenant à l'examen du seul point inscrit à l'ordre du jour.

## **1. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ**

**Rapporteur : Monsieur Didier REY**

L'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales prévoit, d'une part, l'élaboration par le Préfet d'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et, d'autre part, l'envoi de ce projet aux collectivités du département afin qu'elles formulent un avis sur son contenu.

Le projet de SDCI a été reçu par la communauté de communes de Lacq le 28 mai dernier et la date limite pour donner un avis est le 28 août. Sans délibération, l'avis de la collectivité est réputé favorable : les élus ont donc souhaité délibérer afin de donner au Préfet un avis circonstancié.

Pour ce qui concerne le territoire de la communauté, le projet de schéma formule les propositions suivantes :

- **en matière d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre :**
  - proposition de fusion, en 2013, de la communauté de communes de Lacq avec celle du canton d'Orthez, en intégrant la commune isolée de Bellocq,
- **en matière d'EPCI sans fiscalité propre (syndicats) :**
  - pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif et non collectif : proposition de fusion des syndicats des 3 cantons, de Grechez, Gave et Baise, Juscle et Baise, Bellocq, Puyoo, Ramous en un syndicat à la carte détenant ces trois compétences avec adhésion des communes selon les compétences qui les intéressent,
  - pour les déchets : proposition de maintien, dans le cadre d'une fusion des communautés de Lacq et du canton d'Orthez, de l'organisation en place, soit une compétence détenue par l'établissement fusionné,
  - pour l'aménagement des rivières : proposition de transférer à la communauté de communes fusionnée cette compétence, transférée ensuite au syndicat mixte du Gave de Pau, qui l'exerce sur la totalité du bassin versant,
  - pour la scolarité : proposition de prise de compétence par les EPCI à fiscalité propre confrontés de manière récurrente à la problématique des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI),
  - pour des compétences diverses : les syndicats suivants seront « impactés » par la définition de nouveaux périmètres et la prise de compétences par les EPCI à fiscalité propre : syndicats d'Arthez de Béarn, de Lagor et de Monein,
  - pour les syndicats « de faible activité » : proposition de dissolution du SIVU de l'Agle et de l'Aulouze et du SIVU pour la création d'une zone d'activités de l'échangeur de Bellocq.

Sur l'ensemble de ces propositions, les élus souhaitent faire les remarques suivantes :

Concernant la fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez et l'intégration de la commune de Bellocq, il apparaît que le territoire ainsi formé disposerait d'une cohérence forte au titre des bassins de vie existants, du bassin d'emplois Lacq-Orthez et, plus généralement, des relations tissées de longue date entre les habitants de ces deux communautés. L'ensemble ainsi formé représenterait une taille démographique (54 000 habitants) de nature à constituer un pôle de développement économique attractif au centre du département.

Cependant, l'échéance indiquée dans le schéma pour la mise en œuvre de cette fusion apparaît notablement irréaliste et ce, pour plusieurs raisons :

- l'actuelle communauté de communes de Lacq est elle-même issue d'une fusion au 1<sup>er</sup> janvier dernier et n'a pas encore terminé l'harmonisation de ses compétences sur l'ensemble de son territoire,
- les compétences détenues aujourd'hui par les deux communautés ne sont pas identiques et une réflexion de fond doit être engagée pour déterminer celles susceptibles d'être avantageusement exercées dans un ensemble formé de 61 communes,
- la problématique des syndicats présents sur le territoire de l'actuelle communauté de communes de Lacq et qui détiennent des compétences impactées par le schéma demandera du temps avant d'être résolue,
- la méconnaissance actuelle de l'évolution des ressources de substitution à la taxe professionnelle empêche aujourd'hui de mener à bien cette réflexion sur les compétences à retenir par la future intercommunalité.

*(Un courrier d'accompagnement de la présente délibération à l'attention de M. le Préfet précisera chacune de ces raisons).*

Concernant les syndicats, le projet de schéma n'indique pas d'échéance et les évolutions proposées nécessiteront, si elles sont mises en œuvre en l'état, plusieurs années de travail et de concertation. Sur ces aspects, il est plus conforme à la réalité de laisser aux conseils municipaux le soin d'apporter, chacun en ce qui les concerne, les modifications souhaitées au contenu du schéma.

*Compte de l'ensemble de ces considérations, le Conseil de la communauté de communes de Lacq, après en avoir délibéré et par **76 voix pour et 6 voix contre** :*

- **donne un avis favorable** au projet de SDCI **à la condition expresse que M. le Préfet mette en œuvre effectivement les mesures qui concernent le territoire de la communauté de communes de Lacq postérieurement à 2014 et d'ici à la fin du schéma, soit au 31 décembre 2017.**

-----

Monsieur le Président lève la séance.